62e ANNEE. — N° 134 MERCREDI 15 NOVEMBRE 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un discours de M. Poincaré : pour une majorité républicaine de restauration nationale. — La France et l'œuvre de paix en Orient. — Les réparations : la C. D. R. rentre à Paris. — L'ajournement de la Conférence de Lausanne et les élections britanniques.

M. Poincaré a commencé vendredi, devant la Chambre, un exposé complet et détaillé de sa politique tant intérieure qu'extérieure.

Le Président du Conseil s'est expliqué sur la politique intérieure et sur le problème oriental : il parlera vendredi prochain des réparations.

Dès le début de son discours, M. Poincaré a rappelé la formule de M. Clemenceau : « L'idée d'une union française qui ne vaudrait que pendant la guerre, pour céder la place aux dissentiments d'autrefois aussitôt la paix rétablie, me paraît un trop clair contre-sens ».

Et le Président fit sienne cette formule : une fois de plus il a marqué d'une façon très nette son indifférence pour les préoccupations de groupes et de partis ; il entend s'élever au-dessus des passions et des rivalités personnelles ; il désire gouverner pour la France et non pour telle ou telle coterie.

Ces déclarations, dit-on, ne valurent au Président du Conseil que des applaudissements peu nombreux et dispersés. Faut-il s'en étonner ? La Chambre, excitée par la reprise croissante des luttes politiques dans les circonscriptions électorales, ne vibre plus aux appels de l'union sacrée : ses préoccupations paraissent ailleurs.

On ne peut que le déplorer.

A l'heure actuelle, la France attend des élus de la nation autre chose qu'une lutte stérile de compétitions et de convoitises.

C'est une des idées directrices du président du Conseil : devant l'immensité des problèmes extérieurs, l'extérieur commande l'intérieur ; devant l'immensité des ravages à réparer, l'union entre tous les Français doit rester la dominante. Car, si les passions subalternes des partis l'emportent, c'est toute la politique extérieure qui va à la dérive, c'est toute l'œuvre de reconstitution qui se trouve compromise.

C'est pourquoi, en terminant son exposé sur la politique intérieure, M. Poincaré fait appel à « une large majorité républicaine de reconstruction nationale ».

⁂

Sur la politique orientale, le Président du Conseil fit un long exposé de l'histoire diplomatique de ces quatre derniers mois.

Il démontra que la politique française, dans l'affaire turco-grecque, avait été soucieuse également du maintien de la paix et du maintien de l'entente interalliée.

Il fit des allusions sévères aux initiatives de M. Lloyd George ou de son entourage.

Par contre, il vanta l'œuvre de lord Curzon et insista sur son espoir d'une collaboration intime avec le nouveau cabinet britannique.

Ses déclarations, quant à l'invitation adressée au « gouvernement de fait » de la Russie pour participer à la Conférence de Lausanne, furent très applaudies à gauche.

Voici, enfin, la péroraison du discours, qui définit en somme la politique extérieure du président du Conseil :

« La politique de la France en Orient est très nette. Tout ce qui se passe en Asie Mineure doit nous intéresser. Nous nous efforcerons de demeurer en contact étroit avec nos alliés ; mais accorder notre politique à la leur ne veut pas dire la subordonner à celle-ci. Nous aurons la préoccupation constante de n'employer que le langage de la franchise et de la modération, mais aussi de soutenir avec fermeté les intérêts de la France. Le Président du Conseil n'oubliera jamais la fraternité d'armes qui a uni sur les champs de bataille les troupes alliées ; mais la France a droit, dans l'alliance, à l'égalité. En Orient, nous n'avons eu qu'un seul souci : conjurer la guerre. Voyons le résultat obtenu en commun : il n'est pas de nature, certes, à relâcher les liens de l'Entente. Autant qu'il dépendra de la France, ce n'est pas elle qui prendra jamais la responsabilité d'affaiblir une alliance qui est, non pas seulement précieuse pour la France et l'Angleterre, mais pour l'Europe et l'humanité. »

⁂

M. Poincaré n'a pas eu le temps de s'expliquer sur les réparations.

Faut-il regretter un ajournement à vendredi prochain de ses explications ?

Nous ne le pensons pas.

La Commission des Réparations vient, en effet, de regagner Paris et le Président du Conseil devra, pour arrêter sa conduite, tenir compte des résultats de ce voyage à Berlin.

Encore que les membres de la Commission pratiquent la plus grande réserve, il apparaît que toutes les propositions émanant du cabinet allemand en vue de stabiliser le mark sont notoirement insuffisantes.

Sir John Bradbury n'a pas caché son manque de satisfaction : il a reproché ouvertement au gouvernement allemand d'assister les bras croisés à la catastrophe financière de l'Etat.

L'impression générale, c'est que le gouvernement du Dr Wirth est tout impuissant à prendre les mesures énergiques nécessaires pour rendre efficace l'intervention financière de l'étranger en faveur de l'Allemagne.

⁂

La conférence de Lausanne devait s'ouvrir le 13 novembre.

Mais, ainsi que nous l'avions fait prévoir, il a fallu se résoudre, au dernier moment, à l'ajourner d'une semaine.

A noter que si la durée de l'ajournement n'est pas supérieure, c'est grâce à la France qui a énergiquement réclamé qu'on règle au plus tôt cette difficile question d'Orient.

La France n'est pas non plus responsable du retard, mais le gouvernement britannique, qui a voulu attendre le résultat des élections qui ont lieu le 15.

Ce résultat n'apparaît pas, en effet, aussi certain qu'au début de la crise et, aujourd'hui, on peut se demander si le cabinet Bonar Law aura, sur les trois autres partis qui lui sont opposés, une majorité telle qu'il puisse gouverner en s'appuyant sur ces seules forces.

Il faut souhaiter que le délai survenu sera utilisé heureusement par les cabinets de Londres, Paris et Rome, en vue de créer entre eux une atmosphère et une volonté commune de paix. La situation reste, en effet, toujours confuse à Constantinople ; le pessimisme règne même franchement outre-Manche.

Au total, si l'on veut que la Conférence de Lausanne aboutisse, et promptement, il importe que les nations de l'Entente présentent un front diplomatique unique et cohérent.

Sinon, les pires complications resteraient possibles.

M. D.

INFORMATIONS

La Conférence de Lausanne

Un ajournement

A la demande du gouvernement britannique, l'ouverture officielle de la conférence de Lausanne, qui devait avoir lieu le 13 novembre, est renvoyée au 20 novembre.

Arrivée des Turcs

La délégation turque à la Conférence de la paix est arrivée à Lausanne. Elle est montée dans de nombreuses automobiles et s'est rendue à son hôtel, pavoisé de drapeaux, et devant lequel stationnaient de nombreux curieux.

Gendarmes grecs massacrés

Le bureau de presse hellénique publie une dépêche d'Andrinople, suivant laquelle un détachement français, envoyé à Kirk-Kilissé, pour se livrer à des investigations touchant le sort de trente gendarmes grecs disparus aurait découvert 23 cadavres de ces gendarmes, horriblement mutilés. La commission internationale aurait ordonné la recherche et la punition des coupables.

Un discours de M. Wilson

M. Wilson, ancien président des Etats-Unis, a prononcé en public son premier discours depuis sa maladie. Dans ce discours, il a déclaré notamment :

« Les Etats-Unis ont toujours été les défenseurs de la justice, et aujourd'hui les pygmées qui se mettent en travers de leur route ne vont pas tarder à découvrir que leur faiblesse n'est pas de taille à arrêter la marche en avant de la Providence. Il est certain que le peuple américain désire vivement jouer son rôle pour assurer au monde une paix durable. »

En Russie

Le tribunal révolutionnaire de Pétrograd a condamné à mort pour abus de négligence dans l'exercice de leurs fonctions le directeur de l'Institut des sciences médicales et quatre professeurs du même Institut.

Contre les troupes noires

Le gouvernement allemand publiera au commencement de décembre, un mémoire sur les méfaits des troupes noires. Il publiera en même temps les principales notes échangées par lui avec la haute Commission des territoires rhénans.

Incendies en rade de Naples

Dans l'arsenal de Naples, un bac chargé de naphte a pris feu. En se répandant sur la mer, le liquide a communiqué le feu à quelques unités environnantes, particulièrement au contre-torpilleur « Aquila », à l'éclaireur « Marsala », à la canonnière « Russo », qui ont subi quelques dégâts.

Sur la mer, le naphte continue à brûler, et le feu se rapproche des quais d'une façon alarmante, menaçant les hangars. On redoute des explosions. Les contre-torpilleurs qui avaient été menés au large, continuent à brûler.

Chiffres à retenir

M. Henry Chéron, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche, à la Houblonnière (Calvados), l'inauguration d'une station sur la ligne de Paris à Cherbourg.

Au banquet qui a suivi, le ministre a rendu hommage au labeur constant des paysans de France et a exprimé ainsi la confiance inébranlable dans les destinées de notre pays.

La semaine dernière, a-t-il dit, ce qui vaut vingt-cinq francs chez nous, nous coûtait plus de soixante-douze francs à l'étranger. Français, retenez ces chiffres, qu'ils soient une leçon pour nous tous. Il faut que la France vive de son sol et du sol de ses colonies, trop oubliées.

Chambre des Députés

Séance du 10 novembre 1922

M. Poincaré, Président du Conseil, répond aux interpellateurs : tout d'abord, il aborde la politique intérieure et rappelle, pour répondre à M. Mandel, qu'il a envoyé une circulaire aux préfets relativement à leur rôle de représentants du pouvoir central et aux devoirs des fonctionnaires. Il s'élève contre les attaques qui sont dirigées contre les maréchaux de France, contre M. Clemenceau ; il expose la politique du Gouvernement au sujet des associations diocésaines, mais il ne saurait être question de toucher aux lois sur la séparation. Il fait appel à l'union, à la collaboration de tous les bons citoyens et demande à la Chambre de constituer une large majorité républicaine de reconstitution nationale.

M. Poincaré indique ensuite la politique du Gouvernement en Orient. Cette politique, dit-il, est nette. Nous n'avons qu'un souci : conjurer la guerre. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne sont pas de nature à relâcher les liens de l'Entente. Dans tous les cas, ce n'est pas le Gouvernement français qui prendra la responsabilité d'affaiblir une alliance avec l'Angleterre, alliance qui est précieuse pour l'Europe et pour l'humanité.

La suite du discours du Président du Conseil est renvoyée au vendredi 17.

Séance du 13 novembre 1922

La Chambre continue la discussion générale du budget. M. du Tinguy du Pouet déclare que les difficultés financières proviennent du non payement par l'Allemagne des sommes dues par elle. Il demande que l'on agisse sans faiblesse pour obliger l'Allemagne à payer. M. Isaac dit que le Gouvernement et le Parlement doivent sauvegarder l'intérêt de la France sans écraser le contribuable.

M. de Lasteyrie, ministre des finances, répond aux divers orateurs. Il dit qu'un projet de budget est déposé et qu'il s'agit de le voter. Il déclare que les précédents orateurs ont exagéré dans leurs critiques de la situation financière. Mais, il faut que l'administration poursuive le contrôle des signes extérieurs, car lorsque le contrôle sera établi, l'impôt sur le revenu donnera un milliard de plus. Il affirme qu'on ne saurait imposer de nouvelles charges aux contribuables et il critique les affirmations apportées par le rapporteur général sur la situation financière. Il demande à la Chambre de voter le passage à la discussion des articles du budget. Par 430 voix contre 155, le passage à la discussion est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Recouvrement des impôts

Le ministre des finances a fait, tout récemment, en réponse aux critiques qui lui étaient adressées, une réponse dans laquelle il manifestait un réel optimisme en ce qui concerne la situation financière du pays.

On a applaudi cette réponse : le ministre n'a certainement pas parlé à la légère, il savait bien ce qu'il disait.

Toutefois, la perception de certains impôts ne donne pas ce qu'elle devrait donner.

C'est ce que déclare M. le sénateur Dausset qui écrit :

« Si nous nous reportons au tableau publié par le Ministère des Finances, nous constatons en effet, que le montant des recouvrements effectués sur les rôles de l'exercice 1922, pour les impôts cédulaires et l'impôt général sur le revenu, n'arrive pas à cent trois millions 750 mille francs. Rapproché des prévisions budgétaires de 1922, qui sont supérieures à 2 milliards 507 millions, ce chiffre apparaît comme misérable. »

Cela ne veut pas dire, certes, que les recouvrements qui seront, en définitive, effectués, n'atteindront pas, ou même ne dépasseront pas ces prévisions budgétaires ; mais cela indique un formidable retard dans l'exécution des recouvrements autorisés par les lois actuelles. Au 31 décembre 1922, c'est à peine, au surplus, si le montant des rôles émis pour le recouvrement de ces impôts est de 1 milliard 200 millions.

Malheureusement, ce n'est pas tout : l'Etat a à récupérer des sommes considérables : si l'on en croit le tableau du ministère des finances, l'Etat, du chef des anciennes contributions et taxes assimilées, doit recouvrer pour la période 1919-1921, plus de 504 millions, et pour les impôts sur le revenu global et cédulaire, plus de 796 millions.

Seulement, ce n'est pas tout : les sommes à recouvrer forment un total qui, d'après le rapport de M. Dausset, s'élèvent à 6 milliards.

Or, cette constatation est déplorable car, comme le dit le sénateur de la Seine, en ne recouvrant pas les impôts directs à des échéances normales, l'Administration des finances fait subir à l'ensemble de la Nation une perte considérable, « parce que l'argent que le Trésor doit se procurer, sous forme de Bons de la Défense, est productif d'intérêts de plus en plus lourds. ».

Et puis, ce retard est préjudiciable aux contribuables. Réclamer à ceux-ci ce qu'ils doivent en temps normal est juste : aucun ne refuse de payer. Mais, aussi conciliant que soit le contribuable, il ne peut pas ne pas protester quand on lui présentera une note d'impôts pour les années de 1919-1921.

L'Administration des finances a commis une grosse faute en retardant sa note à payer. Elle pourra y trouver des mécomptes, car tels contribuables qui auraient payé il y a 3 ans ne pourront plus le faire demain. En supposant même qu'il puisse le faire, il est désagréable pour lui d'être obligé de verser une somme élevée dont il ne se croyait plus débiteur.

Dans tous les cas, c'est beaucoup d'ennui pour lui et, peut-être, ce sera beaucoup de perte pour l'Etat.

Etait-il impossible d'éviter tout cela ? Parions qu'un commerçant quelconque aurait bien trouvé le moyen de ne pas être aussi en retard pour le recouvrement d'une somme due. Mais l'Etat, c'est... l'Etat !

LOUIS BONNET.

Mutations

Les officiers du 7e d'infanterie passent :

MM. Prinsard, chef de bataillon, au 58e d'infanterie ; Berduc, capitaine, au 162e ; Combes, capitaine, au 27e tirailleurs ; Lambert, capitaine de territoriale, au 65e ; Moretti, capitaine de territoriale, au 121e ; Siquier, capitaine au 101e ; Arsonneau, lieutenant, au 131e ; Baétens, lieutenant, au 119e ; Baron, lieutenant au 112e ; Bégory, lieutenant, au 49e ; Bessède, lieutenant de réserve, au 45e.

Enregistrement

M. Gorse, inspecteur adjoint de l'enregistrement à Cahors de 2e classe est élevé à la 1re classe, M. Malavelle, inspecteur adjoint de 3e classe est élevé à la 2e.

Nos félicitations.

Comité antituberculeux

Le Comité Départemental antituberculeux s'est réuni lundi, à la préfecture, sous la présidence de M. le Dr Bénech.

M. le sénateur, Dr Fontanille, de passage à Cahors avait tenu, par sa présence à cette réunion, à montrer tout l'intérêt qu'il porte à cette question.

Devant de très nombreux assistants, M. le Dr Bénech a exposé ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale et l'effort qu'il importe de poursuivre sans se lasser.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir prochainement sur diverses décisions prises.

La fête de l'armistice

C'est par un temps gris et brumeux que Cahors a célébré la fête de l'armistice.

Dès 9 heures, les troupes de la garnison étaient massées sur la place de la République, face au monument Gambetta, au pied duquel se trouvaient le Préfet, le secrétaire-général, les conseillers de préfecture, les représentants de la municipalité, les chefs des diverses administrations, les sociétés des mutilés, des veuves, des ascendants, les pupilles de la Nation.

A l'arrivée des autorités, l'Avenir Cadurcien joua la « Marseillaise », puis eut lieu la remise des décorations par le lieutenant-colonel Lagasquie, commandant d'armes.

La croix de la Légion d'honneur a été remise au lieutenant Borel, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, à Cahors et à l'adjudant Schönnborn, adjudant au 7e.

La croix de la Légion d'honneur posthume a été remise au fils du capitaine Franqueville, du 6e régiment d'artillerie coloniale.

La médaille militaire posthume a été attribuée au sergent Sales Elie, du 7e.

Excellent sous officier, faisant preuve en toutes circonstances d'un grand courage et d'une mâle énergie. Est tombé, grièvement blessé, le 24 avril 1918, à Mangard-en-Santerre, au cours d'une violente attaque ennemie.

Croix de guerre avec palme.

Au soldat Moles J.-B., du 83e R. I. :

Brave soldat. Tué à son poste de combat dans les premiers engagements devant Bertrix le 20 août 1914.

Au soldat Arbouys Jules, du 131e R. I. :

Soldat courageux. A été mortellement frappé à son poste de combat le 12 octobre 1918 devant Primat.

Au cavalier Séval Adrien :

Cavalier au 12 cuirassiers. Bon et brave soldat, a fait preuve du plus grand dévouement et du plus bel esprit de sacrifice. Tué à l'ennemi le 12 Juin 1918.

Après la remise des décorations, les troupes de la garnison défilèrent aux sons des tambours et clairons du 7e, au milieu d'une haie compacte de population qui avait tenu à assister à la cérémonie.

Aussitôt le défilé terminé, un cortège se forma devant le monument Gambetta, où des couronnes et des fleurs furent déposées.

Dans le cortège se trouvaient toutes les autorités civiles et militaires, les associations des mutilés, des veuves, des ascendants, des pupilles de la nation, des vétérans.

Le cortège se rendit au monument des Mobiles, ou furent déposées des couronnes. Poursuivant son pieux pèlerinage, le cortège alla au cimetière, visiter, saluer et déposer des fleurs sur les tombes des soldats morts pour la France.

A 10 h. 1/2, le pieux pèlerinage était accompli, et à 11 heures, les cloches sonnèrent à toute volée.

La fête ne fut marquée, durant la journée, par aucun incident ; le soir, les monuments publics furent illuminés.

Ce fut sans bruit, simplement, dignement, que la fête de l'armistice fut célébrée à Cahors.

ÉPILOGUE

Comme nous l'avons annoncé, le bateau « l'Impassible » a été vendu mercredi : l'acheteur est un entrepreneur de transports de Loupiac (Aveyron), M. Barsagol.

On demande : « Mais comment ce bateau pourra-t-il arriver à Loupiac ? ». Nous l'ignorons : Ce bateau sera probablement emporté à Loupiac par voie ferrée, car s'il veut emprunter sa voie normale, la rivière, il a des chances de ne pas arriver au port.

Le service de la navigation étant supprimé depuis 15 ans au moins, il faudrait qu'on réparât les écluses du Lot qui sont en très mauvais état. Combien cela coûterait-il ? Des sommes considérables.

Le bateau est vendu : l'essentiel, c'est qu'on en soit débarrassé.

L. B.

Et la chaudière ?

On nous demande où est passée la chaudière qui était dans le bateau l' « Impassible ».?

Retirée de ce bateau, elle a été remisée quelque part ; mais où ? nous l'ignorons.

L. B.

On l'installera ?

On installera quoi ? L'ascenseur ! Où ? A la Préfecture, parbleu ! Pourquoi ? Nous le dirons jeudi.

L. B.

Hyménée

Nous apprenons le mariage de M. Sérieys, l'excellent greffier du Conseil de Préfecture du Lot, avec Mlle Mérigonde, employée à la Préfecture.

Aux nouveaux époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

GRAND CONCERT

Nous rappelons que c'est mercredi soir à 8 h. 1/2 qu'aura lieu, dans la salle des Petits-Carmes le grand concert donné par Mlle Madeleine Millochau, avec le concours de Mme Hermine Roulloin et de M. Louis Crassous.

Concert public

Dimanche, l'Avenir Cadurcien a donné un excellent concert sur le kiosque des Allées Fénelon. Un nombreux public y assistait et a manifesté sa satisfaction en applaudissant les dévoués musiciens de notre excellente fanfare.

Transfert de prisonnier

On sait que l'arrêt de la Cour d'assises du Lot condamnant à 15 ans de travaux forcés le nommé Lagarrigue, coupable d'avoir violé, à Douelle, sa nièce âgés de 6 ans, a été cassé par la Cour de Cassation, et que l'affaire a été renvoyée devant la Cours d'assises de Tarn-et-Garonne.

Lagarrigue a été extrait de la prison de Cahors et transféré à Montauban en attendant la session des assises.

Vol

Le Parquet de Cahors a ordonné une enquête au sujet du vol d'une caisse de sucre commis à la gare de Puy-l'Evêque.

Mandat d'arrêt

Un mandat d'arrêt a été lancé par le Parquet de Cahors contre le sieur Berthonnau, négociant à Castelfranc, qui est poursuivi pour banqueroute frauduleuse et qui a quitté Castelfranc sans laisser d'adresse.

Plainte

Une plainte pour injures et pour coups a été portée par Mme G..., débitante, place de la Tour-du-Pape, contre une dame M... Une enquête est ouverte.

Acte forcé de probité

Ces jours derniers, Mme Crayssac, se rendant chez le percepteur de Cahors pour payer ses impôts, perdit son portemonnaie contenant 75 fr. Une personne qui, toujours vêtue de noir, la tête recouverte d'une sorte de voile noir, parcourt les rues, fouille dans les bourriers, ramasse toutes sortes de détritus qu'elle met dans un panier, vit le portemonnaie et le prit.

Une jeune fille, assise sur le balcon d'une maison du quai, vit le geste et annonça à Mme Crayssac que le portemonnaie avait été trouvé. Celle-ci

conta l'affaire au commissaire de police qui fit appeler la demoiselle Cazaly. Ce ne fut pas sans difficulté que cette pauvre fille put être amenée au commissariat. Néanmoins, interrogée, elle reconnut avoir trouvé le portemonnaie, qu'un agent de police alla chercher chez elle. Mais le portemonnaie ne contenait que 60 francs : à toutes les explications demandées, cette fille invoqua Dieu, déclarant que chacun était soumis à la loi de Dieu, etc., etc. Bref, Mme Crayssac prit son portemonnaie et laissa les 15 francs à cette demoiselle, incohérente et quasi folle.

Probité

Il a été trouvé sur la voie publique par M. Garrigues, commis des Postes en retraite, un tour de cou en fourrure pour dame. Il le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. Le lui réclamer à son adresse, 3, place Clément-Marot.

Amicale de la classe 1886

Conformément à la décision qui a été prise au cours de l'assemblée du 21 octobre dernier, tous les camarades sont instamment priés de vouloir bien se rendre à la réunion qui aura lieu le dimanche 19 novembre à 11 heures précises du matin au Café de Bordeaux.

Dans cette réunion seront définitivement fixés la date, le prix du banquet et l'hôtel où il doit avoir lieu.

Pour la Commission :

Le Secrétaire,
J.-B. PLANACASSAGNE.

Assises du Lot

La session des assises du Lot (4e trimestre) s'ouvrira à Cahors le 4 décembre 1922, sous la présidence de M. Castex, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Voici la liste des jurés.

Jurés titulaires. — MM. Justin Dablanc, agriculteur aux Masséries, commune de Saint-Géry ; Eugène Calvet, retraité à Cahors ; Jean Lagarrigue, propriétaire, Le Bourg ;Pierre Delmon, propriétaire à Cressensac ; Antoine-Emile Couderc, agriculteur aux Masséries, commune de St-Géry ; Eugène Couzi, distillateur à Saint-Céré ; Jean Crozat, propriétaire à Cressensac ; Guillaume Delard, propriétaire au Cayrou, commune de Puy-l'Evêque ; Darnis, propriétaire aux Places, commune de Calès ; Pierre Galtie, propriétaire à Prendeignes ; Emile Delfort, négociant, maire à Montgesty ; Georges Laulle, propriétaire à Goujounac ; Antoine Lagarrigue, propriétaire, maire au Vigan ; François Lascombes, industriel à Souillac ; Joseph Lavayssière, directeur d'école à Martel ; Jean Vignal, propriétaire au Bouyssou ; Armand Delpech, maire à Pinsac ; Julien Dournes, propriétaire à Cuzac ; François Brunet, cultivateur à Barthes, commune de Dégagnac ; Urbain Couderc, maire à Beaumat ; Maximin Bressolles, propriétaire à Lunan ; Louis Estival, propriétaire à Rudelle ; J.-Baptiste Cosse, distillateur à Labastide-Murat ; Henri Laurel, adjoint au maire de Payrac ; Charles Pradié, propriétaire à Thémines ; Raoul Maynard, agent-voyer à Salviac ; Paul Dugès, notaire à Fontanes ; Henri Fourniols, notaire à St-Paul-Labouffie ; François Devèze, propriétaire au Bourg ; Justin Soussirat, aubergiste à Marminiac ; Louis-Arthur Pertus, percepteur à Puy-l'Evêque ; Roussel, distillateur à Martel ; Louis Rivière, employé de préfecture à Cahors ; Frédéric Alran, propriétaire à Lentillac ; Bathélémy Alibert, imprimeur à Cahors ; Joseph Dols, notaire à Tour-de-Faure.

Jurés supplémentaires. — Georges Alazard, fumiste à Cahors ; Maurice Breil, quincailler à Cahors ; Albert Bertrand, professeur au lycée de Cahors : Ernest Voise, commis d'inspection d'Académie à Cahors.

En appel

M. Planacassagne, condamné à 16 francs d'amende par le tribunal correctionnel pour rixe, au cours de laquelle il eut un œil crevé, a relevé appel de ce jugement.

De même, M. Gardes, boulanger, condamné pour blessures par imprudence, fait appel du jugement correctionnel prononcé contre lui, jeudi dernier.

Tribunal correctionnel

Quatre voyageurs sont poursuivis pour être montés dans un train de Toulouse à Cahors, dans lequel la Cie refuse le droit de monter aux voyageurs qui ne doivent pas effectuer un parcours de 700 kilomètres au moins.

Le tribunal correctionnel a relaxé les voyageurs.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 30 octobre au 4 novembre a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 10 hommes, 7 femmes.

En extra : 1 homme, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 12 hommes, 9 femmes.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

MONTAUBAN contre CAHORS.

Cahors devient sportif. C'est ainsi que dimanche un nombreux public, malgré le concert organisé sur les Allées Fénelon, n'a pas hésité à se transporter au Stade Lucien Desprats. Les rencontres de la saison sont d'ailleurs plus attrayantes que celles de l'an dernier ; le calendrier de l'Aviron Cadurcien pour 1922-1923 amène chez nous chaque fois des équipes de plus en plus puissantes.

Montauban avait envoyé un quinze très athlétique et fort dangereux. L'an dernier, ce team avait battu notre *première* par 3 à 0.

A Cahors, il manque 6 bons joueurs, Miquel, Labro, Cristobal, Berbier, Lescoul et Hormières. Ils sont remplacés par Iches, Delmas, Fabre, Maynard, Bousquet et Gailhard. Notre camarade Vernet tient le sifflet.

La partie s'est déroulée assez plaisante, chacun des adversaires dominant tour à tour : Cahors attaquant toujours à outrance, Montauban se défendant admirablement par des « dribblings » très dangereux. Le jeu au pied a l'air de méduser parfois notre 15. Sauf de rares exceptions, aucun de nos hommes ne sait arrêter l'adversaire dribblant, en se couchant. Cette lacune, que malgré des avertissements sans nombre, les Cadurciens s'obstinent à ne pas combler, leur coûtera cher tôt ou tard. Pas ou peu de combinaisons en touches, les Montalbanais happent le ball 8 fois sur 10. Les avants Cadurciens sont plus que lents à se replier. Les « hors-jeu » les clouent au sol et ils risquent ainsi d'amorcer des décisions qui modifient parfois singulièrement les scores. Ces défauts seront tôt écartés, car l'équipe, pleine de bonne volonté, n'hésitera pas à s'entraîner à présent d'une façon rationnelle.

Les lignes arrière, très en forme, ont fourni une belle partie, bien que les quatre essais aient été l'œuvre des avants.

L'arbitrage fut impartial et ferme.

Cahors battit Montauban par 14 à 3 (4 essais dont un transformé contre 1 but sur coup franc).

♣

Les équipiers dont les noms suivent sont convoqués à l'entraînement en salle (préau de l'Ecole Supérieure).

Pour *mercredi* prochain, 8 h. 3/4 : Rollès, Lescoul, Hormières, Berbier, Fabre, Bonneville, Philipot, Alazard, Delpy, Cazes, Lacoste, Maynard, Labro, Ron, Cristobal, Miquel.

Pour *jeudi*, 8 h. 3/4 : Iches, Delmas, Talou, Tavé, Combrouze, Chastaing, Malric, Marmiesse, Delsol, Bousquet, Bernard, Delgal jeune, Delgal aîné, Gailhard, Grette.

Caumer, Combebias, Talou soldat, Boisse, Roques, Riols, Verdier, Bureau, Rumeau, Cassagne, Gaujon, Barreau.

AVIS. — *Concession des buvettes de l'Aviron Cadurcien :* La concession des deux bars ou buvettes de l'A. C. aura lieu le jeudi 30 novembre 1922 à 20 h. 1/2 au Siège social.

♣

QUERCYNOISE

Jeudi, 16 novembre, la Quercynoise (I) rencontrera à Cahors l'équipe première du Boosning Etudiants-Club Montalbanais (Ecole Normale), en match comptant pour le championnat des Pyrénées interscolaire.

L'équipe visiteuse nous arrive précédée d'une flatteuse réputation, sa ligne d'avants composée d'éléments athlétiques par excellence forme une mêlée lourde, derrière laquelle, opèrent de rapides et perçants trois quarts. La récente victoire de ce « team » sur l'U. S. M. (3) à laquelle il infligea *13* points à *0* nous dispense de tout commentaire.

Que feront nos « potaches » contre cette puissante phalange?

Leur « quinze » promptement remanié pourra-t-il endiguer la vague normalienne?

Suppléront-ils au manque de poids et d'entraînement par une ardeur irrésistible?

Nous osons l'espérer.

Quoi qu'il en soit le public Cadurcien qui se pressera nombreux (souhaitons le) ce jour-là sur les touches du Stade Lucien-Desprats est sûr d'assister à une endiablée partie de « hand-ball » jeu préféré des lycéens, qui désireux de suivre la trace victorieuse de leurs aînés, auront à cœur de faire triompher encore leurs chères couleurs.

L'équipe indigène sera choisie parmi les équipiers suivants :

Rollè, Lescoul, Vernet, Henras, Molles, Marrou, Delsaud, Carriol (capitaine), Gorse, Hormières, Martel, Dalet, Heilhes, de Camy, Liauzu, Clary.

P.-S. — On nous annonce que par un heureux hasard le second match de championnat aura lieu de nouveau à Cahors, le 23 novembre contre l'U.-S. Ingres (Lycée de Montauban).

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir.

S'adresser à l'usine.

Duravel

La vraie solution. — Plus que jamais, la question du monument aux morts de la grande guerre revient à l'ordre du jour. Il faut s'en féliciter. C'est la preuve que le culte des morts et de l'héroïsme, qui est peut-être le sentiment le plus profondément enraciné dans l'âme française, s'est encore fortifié à la suite de la terrible épreuve.

Mais nous ne pensons pas que l'on doive juger déplorable le retard que l'on met, chez nous, à prendre une décision pour l'emplacement de la pierre du souvenir. En effet, une expérience récente peut donner la solution, la vraie, la plus simple et la moins dispendieuse, celle qui doit concilier toutes les opinions, pour l'intérêt de tous.

Cette expérience, on la devine, c'est celle des foires. Le resultat est connu. Nous n'insisterons pas. Mais en attendant un changement, à ce sujet, dans la mentalité publique, qui viendra peut-être dans quelques siècles, n'est ce pas le moment d'utiliser ce bel emplacement du champ de foire, à l'ombre des platanes, dans un cadre paisible et discret, pour l'érection du monument ? Il suffit d'un peu de goût et de quelques deniers pour le transformer en un square merveilleux, que pourraient nous envier plusieurs grandes villes ; et si l'on veut un modèle en petit, qu'on aille voir à Puy-l'Evêque !

La fête patronale récente nous a donné la preuve éclatante que les places de la localité sont insuffisantes. Nous ne pensons pas que quelqu'un soit assez « fol » pour proposer d'attenter à l'une d'elles, outre qu'il serait choquant d'établir un objet de piété publique dans un cadre de réjouissances et de liesse...

Le sentiment public l'a compris et c'est pourquoi nous nous en faisons volontiers l'interprète en demandant l'affectation et *l'entretien* du ci-devant champ-de-foire pour la Place du Souvenir.

Reste à faire le choix de l'œuvre d'art. Et là encore, notre devoir est de profiter de l'expérience. Or, il faut bien dire qu'on a dressé, deci, delà, dans nos campagnes, des monuments d'intention louable, certes, mais qui sont aussi d'affreuses choses. Jamais le style « boche » n'a été plus en honneur.

On a juché sur de la pierre des articles de bazar, en bronze ou en simili. On a banalisé le souvenir, la piété, l'héroïsme... Il y a des allégories bébêtes, des socles navrants, des « morceaux » qui sont des bas morceaux. De grâce ! qu'on en rougisse, et cherchons, à Duravel, à nous distinguer par plus de goût et de sentiment. Faisons appel aux artistes et non aux fabricants, associons l'art de France au courage français...

Il y a des artistes chez nous, il y a des sculpteurs, de vifs et jeunes talents, mais il s'agit de les trouver. Eh bien, il y a à Duravel et dans le pays des hommes capables de les découvrir ; faisons appel à ces compétences, car le bon goût ne court pas les rues ; cela ne coûtera pas plus cher et surtout, n'oublions pas qu'au lieu de glorifier en série, et en toc, nos grands morts, les seuls monuments indestructibles, comme le disait naguère Yvon Delbos, « sont ceux qui s'édifient dans la pensée et dans le cœur ».

Un groupe de démobilisés.

Floressas

Accident. — Jeudi dernier 9 novembre dans la matinée un grave accident qui aurait pu avoir les plus fâcheuses conséquences s'est produit à Lamel commune de Floressas.

Mme et M. H. Caumont se rendaient à Fumel ayant sur leur voiture une barrique pleine de vin. La jument âgée de 4 ans fit tout à coup un brusque écart et franchissant la bordure de la route sauta dans le champ situé en contre-bas faisant ainsi une chute de 2 ou 3 mètres. Rien ne s'étant renversé la bête continua sa course à travers champs à une allure folle et alla verser la voiture un peu plus loin.

Aux cris poussés par les voyageurs les voisins accoururent pour leur porter secours. M. Caumont en était quitte pour une forte commotion et quelques contusions peu graves, mais sa femme avait le bras droit fracturé. La bête n'avait eu aucun mal et chose bizarre la barrique de vin ne s'était pas écrasée.

M. le Dr Delvit de Lacapelle-Cabanac appelé en toute hâte prodigua ses meilleurs soins aux victimes de cet accident auxquelles nous souhaitons un prompt rétablissement.

Soturac

Foot-ball association. — Le 26 novembre match amical entre notre jeune société sportive « La Vaillante » et le « Stade prayssacois » sur la route de Lamothe.

Coup d'envoi à 14 heures.

Transport des dépêches. — A partir du 13 novembre les correspondances arriveront à Soturac par le train 1699 venant de Libos et non plus par le train 1698 venant de Cahors. Celles qui nous arriveront du Lot-et Garonne seront donc distribuées le soir même et non le lendemain.

Figeac

Classe 1882. — Le banquet organisé par les vétérans de la classe 1882, qui avait été annoncé pour le 20 novembre, n'aura lieu que le dimanche 26 novembre.

Nombreuses sont les inscriptions et tout fait espérer la réussite complète de cette fête.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 20 novembre par M. Léon Calmel cordonnier, rue Gambetta, à Figeac.

Gourdon

Ligue française et des familles nombreuses. — Les membres de la section Gourdonnaise de la Ligue française et des familles nombreuses se sont réunis à la mairie de Gourdon le lundi 13 Novembre, à 16 heures, sous la présidence de M. Mazel, président.

M. Mazel, en remerciant les membres présents et absents du concours dévoué qui lui avait été prêté pendant sa présidence a déclaré se trouver, par suite de son départ, dans l'obligation de résilier ses fonctions.

M. Davidou, maire de Gourdon, lui a exprimé, au nom de tous, les regrets causés par son départ et a tenu a lui rendre l'hommage unanime de l'estime et de la sympathie qu'il s'était acquises non seulement au sein de la Ligue, mais aussi parmi toute la population.

Le bureau a, dès lors, à l'unanimité été complété comme suit :

Président, M. Auricoste instituteur ; vice-président, M. Hébrard, receveur des finances ; secrétaire trésorier, M. Meulet, pharmacien ; secrétaire-adjointe, Melle Oddos, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles.

L'Assemblée a décidé que la prochaine réunion aurait lieu dans le courant de Décembre, en vue de la distribution des secours aux familles nombreuses, dont la situation nécessiteuse en justifierait l'attribution.

Il a été, en outre, arrêté que la section de la Ligue participerait, pécuniairement à l'avenir, à la fête de l'Arbre de Noël, donnée chaque année aux jeunes enfants de Gourdon.

La séance a été levée à 17 heures.

Demi électricité. — Vendredi soir notre ville a été très mal éclairée. Les ampoules ressemblaient à des vers luisants tant était faible le voltage donné. A quand la succession ? Il y a urgence.

Rampoux

Dimanche la petite commune de Rampoux célébrait la fête de l'armistice et inaugurait le monument qu'elle a fait ériger aux morts de la grande tourmente. La cérémonie d'inauguration, toute familiale, fut touchante dans sa simplicité. M. le docteur Cambornac, conseiller général du canton de Salviac, la présidait, assisté de M. Faurie, maire de la commune, et de M. Delmas, ancien instituteur de Rampoux.

M. Faurie, dans un impressionnant discours, a retracé la vie des six enfants de Rampoux tombés face à l'ennemi. Il a, pour ainsi dire, fait revivre un moment ces vaillants héros et tiré du sublime sacrifice de ces martyrs la leçon qui s'en dégage et que tous les rescapés et les combattants de l'arrière doivent méditer.

Après M. Faurie, M. Delmas, aujourd'hui directeur de l'école de Gourdon, a pris la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,
Mes chers amis,

Je vous sais un gré infini de m'avoir convie à cette cérémonie familiale et de m'avoir ainsi fourni l'occasion d'apporter à vos chers morts l'hommage de ma respectueuse admiration et de ma profonde gratitude.

En me retrouvant parmi vous, dans ce cadre familier, ma pensée se reporte à 21 ans en arrière, alors que, placé pour la 1re fois à la tête d'une école je prenais possession du poste d'instituteur de Rampoux. La responsabilité que j'allais assumer me causait quelque appréhension. Mais, dès les premiers contacts, mes petits élèves m'apparurent si pleins de bonne volonté, si serviables, si dévoués, que je retrouvai aussitôt toute ma confiance. Quelques mois suffirent pour que se nouent des liens d'une sincère affection : mes élèves devinrent mes petits amis. Ils devaient le rester après notre séparation; ils le sont encore. Et cette constante amitié a été pour moi, pendant toute ma carrière, un baume souverain dissipant la rancœur des désillusions inhérentes à notre profession.

Pourtant, si profonde que fut mon estime pour ces aimables enfants, je dois confesser ici que je les avais mal appréciés. Mais qui donc soupçonnait alors la grandeur d'âme de ces tout petits ! Mais qui donc encore se doutait de ce que le sort leur réservait !

Quand, en 1914, sonna l'heure tragique, nos bambins étaient devenus des hommes; ils étaient de la génération que le Destin avait marquée pour le Sacrifice.

Vous savez tous comment ils comprirent leur rôle, comment ils le remplirent. Mais, témoin de leurs exploits, j'affirme que jamais nul ne dira tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont souffert. L'imagination en reste confondue; leurs camarades survivants, eux-mêmes, se surprennent à douter parfois de la réalité des heures tragiques que pourtant ils vécurent.

Au récit de leurs exploits, combien de fois me suis-je remémoré nos causeries sur les bancs de l'école. Il me souvient, que leur donnant en exemple nos grands aïeux, les volontaires de 1792, je leur disais : Comme ils surent souffrir ! comme ils surent mourir ! comme ils furent grands ! et combien nous, leurs fils, nous nous sentons petits auprès de ces géants !

Je me trompais, leurs fils devaient les surpasser; il appartenait à ces enfants d'être plus grands que les plus grands de leurs ancêtres.

Et leur héroïsme sublime ne fut point le fruit d'un moment de fol enthousiasme, car si le Poilu allant à la mort en chantant a jamais existé, je ne l'ai point connu. Vos fils étaient plus simples et plus grands.

Je les vois encore, la veille des attaques meurtrières, alors que depuis plusieurs jours le tonnerre de l'artillerie déchaîné fait frémir le sol et les âmes, je les vois, dis-je, défilant comme des ombres à la nuit tombante, se dirigeant vers la tranchée de départ d'où à l'aube ils s'élanceront sur l'ennemi. Nul chant, nul cri. Ils vont, silencieux et courbés. Leur pensée s'envole vers le village natal, vers l'humble chaumière où on les attend, là-bas ; où on les attend en vain, car demain sera sans doute leur dernier jour. Ces quelques heures dont ils disposent encore, ils les passent en compagnie de vos chères images. En leur compagnie, ils marchent à la mort, le cœur brisé certes, mais résignés, recueillis, fermes. Il le faut. Il faut qu'ils meurent pour que le pays vive, il faut qu'ils meurent pour qu'au foyer les vieux parents, les jeunes femmes, les tout petits puissent toujours se dire chez eux. Si la mort les frappe, ceux qui leur sont chers connaîtront peut-être la gêne, la misère même, ils ne connaîtront point la servitude. Et puis par leur sacrifice dont ils sentent tout le prix, ils délivreront le monde du cauchemar de la guerre. Cette guerre maudite qui les broie, ils la tueront. Ces guerriers sont des Pacifistes. S'ils frappent l'ennemi dur et ferme, ce n'est ni pour s'enrichir de ses dépouilles, ni pour le courber sous leur domination. Ils le frappent pour que l'amertume de la défaite l'amène à résipiscence, pour qu'il renie le culte de la Force, pour que les peuples éclairés par la souffrance reconnaissent que l'Amour vaut mieux que la Haine, pour qu'enfin dans le monde régénéré leurs successeurs puissent vivre libres dans une atmosphère de paix fraternelle. C'est leur vœu suprême.

A nous, leurs frères d'armes, qui avons partagé leurs souffrances et leurs espoirs ;

A vous leurs parents éplorés qui ne voulez pas qu'ils soient morts en vain ;

A vous leurs fils que noblesse oblige ;

A nous tous il appartient de réaliser l'Idéal pour lequel ils consentirent le suprême sacrifice.

Ne nous laissons pas émouvoir par les difficultés de l'heure présente. Ayons confiance en l'avenir qui sera ce que nous l'aurons voulu et écrions-nous avec le poète :

Ne découragez pas cette foi douce et forte,
Ce beau rêve d'une aube où le Monde à genoux
Criera dans un grand cri d'amour : « La guerre est [morte !
Hommes, frères, embrassons-nous ! »

Chez ceux qui l'ont déjà, la foi qui nous pénètre,
Rendons-la plus active en efforts plus fervents !
Chez ceux qui ne l'ont pas encor faisons-la naître
En la semant par tous les vents.

Enfants glorieux, celui qui fut votre maître salue pieusement vos mémoires. Votre souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs.

Après M. Delmas, M. le docteur Cambornac a prononcé un éloquent discours que nous regrettons vivement de ne pouvoir publier. Une analyse, pour aussi complète qu'elle fût, ne saurait faire ressortir les émotions soulevées et l'exaltation où les âmes ont été portées.

Des chants et des poèmes de circonstance ont alterné avec les discours.

Le soir, un banquet admirablement servi par un Vatel de Rampoux, réunissait les anciens combattants et les invités de la municipalité.

On s'est séparé par le cri : Mort à la guerre !

Salviac

La fête de l'armistice. — Bien que le temps fut pluvieux et maussade Salviac célébra avec enthousiasme la fête de l'armistice, avec le concours de l'Union amicale des démobilisés de la commune et du Secours Mutuel. A 11 heures, les cloches de la vieille église sont mises en branle par les anciens poilus qui sonnèrent pendant longtemps.

A 3 heures, eut lieu la réunion, à la mairie, des démobilisés qui, avec le concours des « Enfants de Salviac », se rendirent devant le monument aux morts.

Les enfants de nos écoles laïques et libres avec leurs maîtres et plusieurs membres du conseil municipal étaient là : M. le docteur Cambornac maire et président de l'Amicale prononça un magistral discours, d'une tenue littéraire impeccable et d'une haute moralité.

Après lui, M. Albet, vice-président de l'Amicale, fit l'appel des morts et le cortège se retira.

La musique les « Enfants de Salviac » fit entendre plusieurs morceaux de son répertoire et à 4 heures eut lieu le départ du ballon « La Victoire ». A six heures du soir un repas fut servi à l'hôtel Lacasse où s'étaient donné rendez-vous un grand nombre de démobilisés.

Le banquet très bien organisé fut très réussi. Au dessert, MM. Depuntis Albet, Poujade l'inénarable et Deval et Vargues Louis se firent entendre dans des chansonnettes et romances les plus modernes.

A 9 heures, eut lieu le bal à l'hôtel de ville fort goûté par toute la population.

Somme toute, la fête fut assez bien réussie, néanmoins nous constatons avec regret que la ville ne s'est pas assez mêlée aux réjouissances de la journée : il ne faut pas oublier que la fête du 11 novembre est une fête nationale et légale.

Maïs phénomène. — M. Denis Villars, propriétaire à Salviac, a récolté dans sa propriété de la Chapelle un épi de maïs phénomène.

L'épi dont il s'agit a la forme d'un avant-bras et d'une main avec les cinq doigts bien formés.

Nous avons cru qu'en raison de la rareté du fait il était intéressant de le signaler.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LE PROBLÈME TURC

Ismet pacha viendrait à Paris

De Lausanne : Ismet pacha, après avoir longuement discuté jusqu'à une heure avancée de la nuit avec Ferid bey, le représentant d'Angora à Paris, semble disposé à venir passer deux ou trois jours à Paris, s'il a la certitude de pouvoir faire œuvre utile pour son pays.

Il a télégraphié, en ce sens, à Mustapha Kemal, dont il attend des instructions.

La situation à Constantinople

De Constantinople : Le correspondant du *Daily Mail* télégraphie que la situation demeure stationnaire à Constantinople et cause toujours du souci.

Refet pacha, le gouverneur Kémaliste de la ville, maintient son attitude intransigeante.

Les élections anglaises

De Londres : Demain auront lieu les élections anglaises. On pense que 20 millions d'électeurs, parmi lesquels 9 millions de femmes, y prendront part.

Hier soir, on pariait à 5 contre 2 que le parti Bonar Law conserverait le pouvoir avec une bonne majorité.

Mussolini réclame la dictature

De Rome : M. Mussolini demandera, dit-on, à la Chambre italienne de lui accorder pleins pouvoirs, jusqu'au 31 décembre 1923, pour procéder à la réorganisation du régime des impôts et aux réformes administratives.

A Berlin

De Berlin : M. Cuno aurait consenti à prendre le portefeuille des affaires étrangères, vacant depuis la mort de Rathenau.

Au Parlement

La Chambre a discuté ce matin les amendements à l'article premier du projet de budget.

REMERCIEMENTS

Monsieur Pierre JACQUETTY;
Mademoiselle Juliette JACQUETTY;
Monsieur et Madame BABRA et leurs enfants;
Monsieur et Madame SAMBAT et leurs enfants;
Les familles JACQUETTY, CUNY, MARTON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Sara BABRA
Epouse JACQUETTY

VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

ON DEMANDE
Un bon ouvrier Electricien
Très bon salaire
S'adresser L. SOL, 7, rue du Portail-Alban

Marché de La Villette

13 Novembre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs					
Vaches	5.952	381	2,40	2,20	1,60
Taureaux.					
Veaux	2.534	221	3,60	3,30	3,00
Moutons	14.546	765	3,50	3,25	2,75
Porcs	3.930	»	5,60	5,40	5,00

Feuilleton du « Journal du Lot » 42

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

É.-Pierre LUQUET

XVI

L'IMPRÉVU

Quand il revint à soi, l'acteur gisait à terre ; il avait les poignets liés derrière le dos et les chevilles étroitement ligotées ; un bâillon enfoncé dans sa bouche était noué derrière la tête ; il se trouvait dans l'impossibilité absolue de remuer ou de proférer un son. Jetant les yeux autour de lui, il reconnut très vaguement la salle où il était entré quelques temps auparavant, et vit un homme sombre, le regard farouche, qui semblait attendre avec une ardente anxiété son retour à la vie. Une lampe éclairait la pièce, et Vernier put constater à sa lueur qu'il n'avait jamais vu son agresseur.

Le soupçon immédiat lui vint de quelque erreur monstrueuse ; la suite des événements devait lui prouver qu'il ne s'était pas trompé.

Dès qu'il ouvrit les yeux, l'homme qui l'avait à demi étranglé se pencha vers lui, et se mit à lui parler d'une voix basse et contenue :

— Tu ne me connais pas, Paul Vernier, et ce qui t'arrive te paraît incompréhensible. Mais sois tranquille, tu ne mourras pas sans savoir pourquoi tu meurs. C'est pour te l'expliquer que je suis resté ici jusqu'à ce que tu reprennes connaissance, au risque de me faire surprendre par Marguerite. Je suis son ancien fiancé ; je l'adorais ; je l'adore encore. Toi, tu m'as volé mon bonheur ; tu l'as séduite, et la pauvre enfant m'a avoué qu'elle n'était plus digne de moi. Je lui ai pardonné ; il me serait impossible de ne pas lui pardonner, car elle était jeune et naïve, et ne savait rien de la vie ; elle a été victime plutôt que coupable. Quant à toi tu vas mourir. Rien ne peut t'empêcher de mourir. Tu es ligoté de manière à ne pas pouvoir remuer ; tu es bâillonné de manière à ne pouvoir souffler. Je vais te dsecendre dans une cave où l'on n'entre jamais et tu y deviendras ce que tu pourras.

« C'est une condamnation sans appel et sans grâce possible, entends-tu, méprisable voleur d'honneur, car je quitte Paris dans une heure, et n'y reviendrai peut-être pas avant des années. Marguerite rentrera bientôt. Tu l'entendras vivre au-dessus de toi, et tu ne pourras pas l'appeler. Et tu mourras de faim, là-dessous, comme un rat pris au piège, comme un chien que tu es. Que dis-tu de cette vengeance, Paul Vernier ?... Qu'on retrouvera ton corps un jour ou l'autre, et que les soupçons viendront droit à moi ?... Ça m'est parfaitement égal, entends-tu ; la vie que tu m'as faite ne vaut plus la peine d'être vécue, et je n'aurai pas de peine à la quitter. Ta dernière heure est venue, misérable ; fais des adieux à la lumière.

Vernier s'agita convulsivement dans ses liens ; il essaya de hurler, l'horreur glaçait son âme à la perspective de l'horrible supplice auquel il se voyait condamné.

— C'est faux !... Ce n'est pas moi qui ai séduit Marguerite !... Je suis ici, au contraire, pour la sauver !... s'efforçait-il de crier à son bourreau.

Mais les cordes qui lui entraient dans la chair étaient solides, et son bâillon, qui lui tenait les mâchoires douloureusement écartées, avait été serré de manière à ne pas pouvoir se déplacer.

Maurice Thorel le souleva, le traîna par le couloir central de la maison, descendit un escalier de pierre, et le jeta dans une cave absolument noire, où personne n'entrait jamais, en effet.

Il en ferma la porte, remonta et disparut par les rues de Rosny-sous-Bois.

XVII

FAITS ET GESTES DE DALLAS

Nous savons dans quelles dispositions d'esprit se trouvait le capitaine Dallas, lorsqu'il quitta Dora Letellier, après avoir été repoussé avec dédain dans ses tentatives matrimoniales. La colère qu'il avait dû réfréner en présence de la jeune femme le rongeait ; il regrettait de ne pas l'avoir frappée ; il regrettait de ne pas l'avoir étranglée, et les pensées qui se pressaient en désordre dans son cerveau auraient pu se réduire à une seule formule :

« Comment me venger ?... Comment lui faire payer son insolence ?... »

Une première idée vint au bandit. Il se rendit au théâtre des Arènes-Littéraires, où il entrait en maître, nous l'avons déjà dit, et où Romont le recevait toujours avec empressement. Il ne faut pas oublier que Dallas avait avancé à l'impresario de très grosses sommes, et que si le théâtre vivait encore, c'était grâce à son aide. En outre, Romont n'avait pas le moindre soupçon du véritable caractère de son bailleur de fonds, et s'imaginait que c'était pour faire produire à ces capitaux un intérêt honnête qu'il les avait placés dans son affaire. Romont était un brave homme, mais il avait encore à se guérir de certaines naïvetés.

Il s'avança la main tendue. Dallas avait eu le temps de se composer une attitude et souriait. Le directeur des Arènes-Littéraires aurait frémi s'il avait pu pressentir ce qui se dissimulait sous ce sourire.

— Bonjour, mon cher Romont, comment ça va ?

— Très bien ; et vous-même, capitaine ?

— A merveille, à part quelques soucis... je vous en parlerai tout à l'heure. En réalité, je suis venu pour vous demander un service.

— A votre disposition...

— Merci. Comment se comporte votre *Rose de Thama ?*

— Médiocrement. Pour vous dire la vérité, car je n'ai pas à vous faire de mystère, sans Dora Letellier, nous n'aurions pas marché huit jours. C'est elle qu'on vient voir. Et c'est justice : elle est absolument remarquable.

— Oui.., dit Dallas, pensif. Et votre nouvelle machine, ça ira ?

— Oh ! ceci, mon cher ami, c'est la fortune, tout simplement. Et ce n'est pas simplement de l'espoir, vous m'entendez bien ; mais une absolue certitude. Tous les éléments du succès y sont ; les répétitions vont déjà sans un accroc ; les acteurs sentent le triomphe et donnent... donnent... Nous y sommes, cette fois !... A ce propos, laissez-moi vous remercier de la lettre que j'ai reçue hier, et par laquelle vous voulez bien me dire que nos affaires resteront en l'état jusqu'à la nouvelle première.

— C'est tout naturel... balbutia Dallas.

— Non, non, ce n'est pas naturel ; c'est une bienveillance que je n'oublierai pas, croyez-le bien. En somme, l'argent que je vous dois était exigible le lendemain de la première de la *Rose*, et je n'ai pas à vous cacher que si vous l'aviez réclamé, comme c'était votre droit, je n'avais plus qu'à mettre la clef sous la porte. La nouvelle pièce me sauvera, et me permettra de m'acquitter envers vous.

Dallas l'écoutait et paraissait songer à autre chose. Il songeait à autre chose, en effet.

— Mlle Letellier joue-t-elle, là-dedans ? demanda-t-il.

— Si elle joue !... Je crois bien ! Et non seulement elle joue, mais c'est elle qui porte tout du lever au baisser du rideau. La pièce a été écrite pour elle et pour ses qualités. La méthode au point de vue de l'art dramatique pur, est peut-être discutable ; elle l'est même assurément, car les étoiles s'éteignent et les pièces restent. Mais je puis vous avouer que pour l'instant ces considérations me laissent absolument froid. Que sommes-nous? moi et mes confrères? Nous sommes des commerçants qui cherchent à s'enrichir, et nous n'arrivons qu'à la condition de trouver la formule propre à attirer le public chez nous. Or, la formule, pour le moment, consiste à posséder une étoile, masculine ou féminine, et de lui tailler des rôles sur mesures, de façon qu'elle y soit parfaite. N'ai-je pas raison ?

Dallas écoutait toujours ; il ne répondit rien, mais Romont lancé ne s'en aperçut pas.

(A suivre)

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.